

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	LIBOS	10 h. 28 ^m matin.	AGEN	10 h. 45 ^m matin.	PÉRIGUEUX
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	VILLENEUVE-SUR-LOT	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	BORDEAUX
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	PARIS
Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20 ^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 ^m soir.				Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 ^m matin.			

Cahors, 14 Septembre.

Le Maréchal-Président poursuit le cours de ses excursions militaires. La visite qu'il a faite au corps d'armée commandé par M. le duc d'Aumale, a attiré un concours immense de population, et le Maréchal a été acclamé. Il était accompagné de M. le duc de Nemours et de M. le général Berthaut, ministre de la guerre, dont le fils est officier d'ordonnance de M. le duc d'Aumale.

La feuille bonapartiste de Cahors devrait bien, à l'occasion de ce voyage, donner quelques avertissements bien sentis au Maréchal, sur ses fréquentations avec les princes d'Orléans. Elle devrait aussi prévenir le général Berthaut, ministre de la guerre, qu'on ne doit pas laisser entrer son fils dans l'écurie orléaniste, où figuraient cependant avec avantage un assez grand nombre de familles bonapartistes du Lot... quand la monarchie de 1830 était debout. Le moment viendra de rappeler ces anciens états de service.

Nous avons fait connaître un incident dramatique et littéraire qui excite une certaine émotion à Paris. La République française soutient MM. Erckmann et Chatrian qui ont fait recevoir au Théâtre-Français une pièce intitulée : *l'Ami Fritz*, tirée de leurs romans. Cette pièce, d'après M. Perrin, directeur du Théâtre-Français et d'après les sociétaires, ne contient aucune allusion politique; mais le Figaro n'en persiste pas moins à se demander qu'on ne tolère pas la représentation. Ayant reproduit la défense présentée par la République française, nous devons citer le Figaro qui s'exprime en ces termes :

Les romans de MM. Erckmann et Chatrian sont très populaires, nous dit M. Perrin. Eh ! justement, ils ne sont que trop populaires ! non-seulement chez les démagogues et les communs, mais encore chez le paysan naïf et l'ouvrier crédule ! Et voilà pourquoi nous avons pour devoir de démasquer ces deux hommes. Condamner le roman en laissant jouer la pièce, c'est une dérision... Nous aurons beau dire à ce pauvre peuple trompé que ces faux Alsaciens ont menti dans leurs livres, qu'ils ont parlé comme des traitres, si ce peuple voit ces hommes repus et honorés à la Comédie-Française, s'il les voit applaudis chaque soir, il se dira : « Ces hommes n'étaient donc pas si coupables, puisqu'on les acclame dans le premier Théâtre de France, théâtre qui relève du gouvernement. »

« Soumettez-vous au verdict de la foule », nous dit M. Herrin... Oui, nous acceptons ce verdict, mais à une condition : c'est que, pendant les entr'actes de *l'Ami Fritz*, il nous sera permis de lire les extraits du *Plébiscite*... c'est qu'au milieu même de cette berquinade que l'on nous vante; il nous sera permis de faire connaître les abominations citées ici même.

Nous dirons simplement aux spectateurs :

Deux hommes se sont rencontrés pour dire que notre armée, uniquement composée de nobles, de jésuites et de calards, n'était bonne que pour la danse et pour la comédie, — que, dans le siège de Paris, cette armée, lâche et traître, avait seule découragé le peuple dont elle avait mangé le pain, en parades inutiles et en fêtes insolentes, — que, dans la guerre de province, cette misérable armée avait seule empêché les bataillons de 92 de délivrer le territoire et de vaincre l'ennemi.

« Et les deux hommes qui ont tenu ce langage, c'est-à-dire qui ont joué ce rôle d'agents prussiens, sont les auteurs de la pièce que vous venez d'entendre... »

Oh ! alors, nous acceptons le verdict; seulement, dans ce cas, nous conseillons à M. Perrin de commander une forte escouade de sergents de ville, pour protéger MM. Erckmann-Chatrian, ses acteurs et lui-même.

Enfin, attendons la première représentation. Jusque-là, nous ne pouvons que regretter la décision prise par les honorables sociétaires de la Comédie-Française; nous ne pouvons que regretter que chez eux l'acteur l'ait tellement emporté sur le patriote.

On peut s'attendre, si la représentation a lieu, à une lutte violente, qui rappellera, d'une façon plus grave, les vraies batailles dont les représentations des premiers drames de Victor Hugo étaient l'occasion, à l'époque des députés romantiques et classiques.

La paix est lente à se faire en Orient, et l'on commence à se demander si elle se fera. Toutes les puissances paraissent d'accord, mais au fond il y a des divergences d'opinion très importantes. Sur quel terrain pourra-t-on réunir les six gouvernements de l'Europe qui ont pris en main la question orientale? En attendant que les événements nous apprennent la solution de ce problème, nous reproduisons l'analyse de deux discours du ministre des affaires étrangères du gouvernement anglais. En l'absence du Parlement, ces discours sont commentés par toute la presse.

Londres, 11 septembre.

Lord Derby a reçu aujourd'hui deux députations d'ouvriers.

Répondant à la première, qui était con-

duite par M. Georges Potter, le ministre a dit que le gouvernement partageait l'indignation générale au sujet des excès commis en Bulgarie.

« Je répondrai, a-t-il ajouté, aux accusations dirigées contre le cabinet pendant l'agitation actuelle et principalement dans le meeting de samedi dernier. Les ministres anglais ont été les derniers à se montrer indifférents aux cruautés commises. Mais ces cruautés ont beaucoup compliqué la situation. Il n'est pas juste d'en jeter tout l'odieux sur la Porte. L'envoi de la flotte anglaise à Besika ne fait peser sur nous aucune responsabilité, aucune complicité morale. Il n'y a qu'à consulter, pour s'en convaincre, la date des événements. Les principales cruautés furent commises au commencement et au milieu de mai. Leurs auteurs ne pouvaient pas savoir que les événements de Serbie nous détermineraient à envoyer la flotte. L'Angleterre a fait plus que tout le monde pour prévenir la guerre de Crimée, guerre malheureuse, quoique populaire. »

Lord Derby dit que L'INSTIGATEUR PRINCIPAL DE CETTE GUERRE FUT L'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Lord Derby déclare que le gouvernement n'a pas eu immédiatement connaissance des cruautés, parce qu'elles furent commises dans des endroits où il n'y avait pas de consuls anglais. A ce moment, la diplomatie était très-occupée à Constantinople où l'on craignait l'anarchie et où une révolution était imminente. Le ministre constate que dès le début sir Elliot adressa fréquemment des observations à la Porte sur le danger d'employer des troupes irrégulières. Il rappelle que les trois actes reprochés aujourd'hui au gouvernement, savoir : l'adhésion à la note Andrassy, le rejet du memorandum de Berlin et l'envoi de la flotte à Besika, furent dans le principe l'approbation générale. Il condamne les exagérations de langage des meetings où l'on accuse l'Angleterre de complicité morale, ce qui est répété et cru à l'étranger. Il se prononce pour l'intégrité territoriale de la Turquie, qui ne pourrait pas plus qu'autrefois disparaître sans guerre, et il considérerait comme très malheureux que l'agitation présente eût pour effet de changer à cet égard la politique de l'Angleterre.

« La Turquie, ajoute-t-il, n'est pas homogène. Nous ne sommes pas opposés à l'extension de l'autonomie de certaines provinces turques, ainsi que je l'ai répondu à un cabinet étranger qui nous consultait relativement à la Bosnie et à l'Herzégovine. Mais il y a de grandes difficultés locales, et jamais je n'attacherai mon nom à un projet aussi superficiel.

« Nous faisons actuellement tous nos efforts, de concert avec les autres puissances, pour obtenir un armistice immédiat qui permette d'entamer des négociations pour la paix. Ces négociations pour une entente, qui se poursuivent en ce moment, m'obligent d'être réservé, mais je puis dire que des mesures seront prises

pour empêcher ce renouvellement des atrocités. L'agitation actuelle suggère l'idée d'expulser les Turcs de l'Europe. Ne voit-on pas que cela amènerait une guerre de religion dans tout l'Orient? Les crimes les plus terribles inspirés par le fanatisme seraient commis, et encore le problème de la question d'Orient ne serait pas résolu. »

Répondant à la seconde députation, lord Derby renouvelle ses déclarations précédentes. Il a reconnu qu'il était urgent d'empêcher la continuation des atrocités en Serbie.

Il a télégraphié ce matin à l'officier supérieur anglais qui accompagne l'armée turque pour savoir s'il était exact que les Turcs eussent commis des atrocités en Serbie. Cet officier a été envoyé par le gouvernement, dans l'espoir que sa présence exercerait une influence sur les soldats turcs.

Lord Derby ne croit pas que les guerres cessent jamais; mais il constate un mouvement marqué en Europe pour vider les différends au moyen d'une entente des puissances. Il rappelle que la flotte ne fut envoyée à Besika que sur la demande de sir H. Elliot, d'accord en cela avec les ambassadeurs des autres puissances à Constantinople, en vue de protéger la colonie étrangère.

De nombreuses personnes remercièrent sir H. Elliot.

Lord Derby répète qu'il est obligé à une certaine réserve, par suite des négociations en cours. Il reconnaît que des réparations sont dues à la Bulgarie. L'Angleterre, dit-il en terminant, a droit de demander le châtement des coupables et d'exiger des garanties formelles contre le renouvellement des atrocités.

Nous avons imprimé en gros caractères ces mots : « Lord Derby dit que l'instigateur principal de la guerre de Crimée fut l'Empereur des Français. »

Ainsi éclate chaque jour la vérité sur le rôle sinistre rempli dans le monde par l'homme du parjure et de Sedan. Il sentait, en 1854, que l'armée ne pouvait pas rester sous le coup des journées des 2, 3 et 4 décembre 1851. Elle avait été forcée de marcher, puisque dans un moment de fol égarement, l'Assemblée nationale avait déchiré l'ordre du jour qui mettait les régiments à la disposition du président de cette assemblée. C'est pour étouffer les souvenirs de l'envahissement du Palais-Bourbon, des arrestations arbitraires et des fusillades du boulevard, que Napoléon III fut l'INSTIGATEUR PRINCIPAL de la guerre de Crimée, qui nous a coûté plus de cent mille morts, et trois emprunts successifs, le premier de 250, le second de 500 et le troisième de 750 millions.

Toutes les autres guerres de Napoléon III ont eu des motifs aussi

peu avouables. On savait bien qu'il avait voulu la guerre en 1854, malgré l'intérêt manifeste de la France à ménager la Russie; mais il fallait la révélation qui nous arrive par la bouche du premier ministre anglais, pour apprécier à quel degré le dernier des Napoléon a été coupable, en sauvant les Turcs, c'est-à-dire la barbarie contre la civilisation et la croix.

Il y a de nombreuses communes dans le Lot qui ont laissé, chacune, quatre ou cinq de leurs enfants sur les champs de bataille de la Crimée.

REVUE DES JOURNAUX

Français.

M. le ministre de l'instruction publique doit être l'ennemi de la propagande anti-religieuse, et cela pour deux motifs.

D'abord, nous croyons savoir que si l'honorable M. Waddington est protestant, il est protestant orthodoxe, c'est-à-dire qu'il accepte les principes du dernier synode réuni sous les hospices de M. Guizot, et qu'il croit personnellement à l'existence de Dieu et à la divinité de Jésus-Christ; enfin, qu'il tient pour funeste tout enseignement ayant pour but d'arracher cette croyance de l'âme du peuple. Si nous nous trompons sur ce point, nous accepterons toute rectification. Mais, jusqu'à preuve du contraire, nous croyons pouvoir maintenir notre assertion. M. Waddington, chrétien convaincu, ne peut donc vouloir d'un système de politique, d'administration ou d'enseignement, qui serait hostile au christianisme.

Deuxièmement, il n'est pas vrai qu'il soit conforme à notre législation, ni même à notre constitution politique actuelle, d'enseigner aux jeunes générations à nier ou à ignorer Dieu. L'Etat français est laïque, sans doute, mais il est aussi concordataire. Il considère comme un devoir de l'Etat de veiller, autant que possible, à ce que les enfants apprennent à connaître, à aimer Dieu. Il met le budget à la disposition des religions déistes, et il repousse au contraire la libre pensée, l'athéisme et le matérialisme.

Bien plus, la constitution de la République ordonne que des prières publiques soient adressées à Dieu. Que veut-on que devienne une génération, seulement au point de vue politique, et en négligeant toute considération de vérité et de morale, à laquelle ses maîtres auront enseigné que ce Dieu à qui la constitution rend hommage n'existe pas; que, par conséquent, cette constitution n'est qu'une hypocrisie?

Eh bien ! la démonstration de Toulon, au sujet de laquelle M. de Belcastel vient de protester, n'est pas un fait isolé. Quelques exemples récents suffiront pour faire voir ce qui se passe.

Les Droits de l'Homme du 24 août nous donnent le récit d'une distribution de prix dans une école commerciale de la

ru de Bruxelles. « L'auditoire était nombreux, dit le journal communal ; M. Ed. Lockroy, député des Bouches-du-Rhône, présidait, On voyait près de lui : M. Edmond Adam, député ; Mme Pottier, directrice de l'école laïque de la rue Jean-Lantier ; M. Burty, de la République française ; M. Desmoulin, délégué des instituteurs libres de Philadelphie ; M. Rama, directeur du personnel laïque d'Antony.

Après un chœur fort bien chanté par les élèves, M. Ed. Lockroy a prononcé un discours de tout point excellent. « Il a loué surtout M^{me} Pantin, l'habile directrice de l'école commerciale de la rue de Bruxelles, de la solidité de son enseignement qu'elle donne à ses élèves et du soin qu'elle prend d'écarter de cet enseignement tout ce qui touche à ces questions de religion qui sont du ressort de la famille. »

L'impossibilité de donner aucune notion religieuse, de parler même de Dieu, de sa bonté et de sa puissance, peut être un inconvénient inhérent à une école commerciale ; mais on ne devrait jamais, devant des enfants, signaler cet inconvénient comme une chose louable, comme une chose heureuse.

L'Etat est intéressé à ce qu'un semblable langage ne soit pas tenu devant eux.

Les Droits de l'Homme du 25 août nous apportent le programme d'une société d'éducation civique en voie de formation.

Le prospectus porte ce titre : Travail et progrès. Il contient des aphorismes tels que ceux-ci :

« Progresser, c'est faire acte de justice envers la société.

« Toute entrave apportée à la marche du progrès est coupable.

« Toute tentative pour se soustraire à ses lois l'est également. » etc.

Les membres du comité « convient à l'œuvre de la régénération sociale leurs concitoyens et concitoyennes qui veulent sincèrement établir l'égalité des droits devant la science, celle-ci étant la loi du progrès ».

De Dieu, pas un mot !

Mais il y a mieux : le même journal nous apprend qu'on fait, en présence des enfants, de la politique ! Et quelle politique ! On s'évertue à éveiller leur sympathie en faveur des « exilés ».

France.

Un seul incident regrettable s'est produit à Lyon : une seule incartade a été commise ; or, il se trouve que, bien loin d'en avoir été l'auteur et d'en porter la responsabilité, c'est la population lyonnaise qui en a été la victime. C'est elle qui a le droit de se plaindre d'un manque de courtoisie et d'une infraction aux convenances.

Cela ne fait pas l'affaire des bonapartistes qui s'attendaient à toute autre chose ; il leur fallait une petite émeute, ou tout au moins des cris séditieux, des injures adressées au chef de l'Etat, le tout accompagné d'arrestations, nombreuses et d'une foule d'autres faits plus graves. Ils y comptaient si bien que certains d'entre eux avaient écrit à l'avance les articles indignés que comportait la situation espérée. Or, par suite de nous ne savons quelle inadvertance, de quelle piquante étourderie, un de ces articles consacré à « l'émeute de Lyon » a paru en tête du Gaulois, sous la signature de M. Vitu. En voici un échantillon :

Les communalards de Lyon ont senti le péril et ils l'ont conjuré à leur manière, c'est-à-dire par le tumulte et la violence. La manifestation menaçante dont les télégrammes nous apportent le récit obligent le chef de l'Etat à reconnaître Lyon comme la capitale de la révolution militante.

Mais que cette scandaleuse et coupable agitation doive conduire au but que poursuivent ses meneurs, c'est une autre affaire ; et nous croyons que leurs projets

seront déçus.

Par une circonstance providentielle, M. le maréchal président de la République n'est accompagné dans son voyage par aucun de ses ministres. Nul intermédiaire ne se placera entre lui et la vérité pour l'atténuer ou pour l'obscurcir. Le maréchal a tout vu et jugera tout par lui-même. La manifestation, nous allions dire l'émeute de Lyon est un coup mortel porté à la chimère de la République conservatrice.

Ce serait douter de la fermeté d'âme et du patriotisme du maréchal de supposer qu'il ne réclame pas désormais de ses ministres moins de condescendance timide envers ces incorrigibles fauteurs de désordres, qui demandent l'amnistie pour les crimes passés au moment d'en commettre de nouveaux : car c'est un crime que de porter le trouble dans le sein de la patrie convalescente.

Si ces tristes incidents inspirent à M. le maréchal des résolutions conformes à la grave situation qui vient de se révéler, son voyage à Lyon, dont l'opportunité politique n'était pas évidente pour tout le monde, n'aura pas été inutile. — Auguste Vitu.

Ce qui rend plus comique la petite mésaventure de M. Auguste Vitu, qui a eu le tort de rééditer le mot et l'acte de l'abbé Vertot : « Ma foi, tant pis, mon siège est fait, » c'est que le Gaulois se charge lui-même de souffler sur cette ridicule fantasmagorie d'émeute, et de démentir, dans sa quatrième colonne, tout ce qu'il dit à la première ; qu'on en juge :

La voiture du président de la République a traversé au grand trot le quartier de la Guillotière ; et les manifestations attendues par les communalards ont, à vrai dire, manqué leur effet à ce moment-là. Les maisons étaient pavisées, la foule était peu compacte, et on criait toujours : « Vive l'amnistie ! » Seul, un odieux hurleur à barbe rouge a fait tache au tableau. Ce communalard était cramponné à un bec de gaz et beuglait en montrant le poing : « Vive l'amnistie ! » Je ne sais vraiment s'il aurait été décroché de là sain et sauf, sans l'étiquette, la grande allure des landaus et le mépris complet du reste de la suite du maréchal pour ce sinistre drôle.

Là toute la population est sur pied. Il fait beau ; les troupes sont massées sur le cours Perrache et sur celui du Midi ; les fusils étincellent, la population attend avec calme le cortège : c'est très-beau.

Quand le maréchal est arrivé, les cris : « Vive l'amnistie ! » se sont encore fait entendre, moins nourris, et peu chaleureux du reste. Et pourtant les canons du fort font entendre cent une détonations qui se portent bien et devraient donner à réfléchir aux citoyens braillards.....

Enfin le Maréchal est conduit à son wagon par le préfet et les autorités militaires. Il prend congé de l'administration lyonnaise, qui le remercie de sa visite, et le train part pour Ploigny, où il doit être à neuf heures du soir.

Nous ne ferons aucune réflexion sur ce nouvel exemple du degré d'aberration où peut conduire l'esprit de parti.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

M. le président du conseil a prononcé dimanche dernier à Saintes, où il présidait la distribution des récompenses aux lauréats du comice agricole, un discours qui a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

On ne saurait donner une trop grande publicité à la péroraison de ce discours. Après avoir félicité les exposants et fait l'éloge de la mesure qui appelle chaque année les réservistes sous les drapeaux, M. Dufaure a dit en terminant :

« Il n'y a personne, a dit M. Dufaure, qui puisse s'inquiéter de ce que l'on veuille avoir une bonne réserve derrière notre vaillante armée. Ce n'est pas une mesure inutile, car, au lieu de 400,000 hommes, nous pourrions en mettre 1,000,000 sous les armes, et l'ennemi ne rêvera plus l'invasion de notre territoire. C'est un sacrifice imposé à la jeunesse, et les nations ne sont libres qu'à la condition de faire des sacrifices. Aussi doit-on les supporter, surtout, quand ils ont été déclarés nécessaires par les pouvoirs publics qui sont issus, messieurs, de nous libres suffrages, à quelque degré que ce soit. Notre vie à tous est un long travail, et nous ne devons pas nous plaindre des peines que Dieu nous impose parfois ; lorsqu'on nous demande des sacrifices, il faut s'y résigner, et lorsqu'ils sont demandés pour ce que nous avons de plus cher, pour notre famille, pour nos enfants, c'est de grand cœur, mes amis, que nous devons les faire ; car, à cette condition seulement, on est un homme, un vrai citoyen. »

Ce sont là de bonnes et patriotiques paroles que l'on ne saurait trop applaudir. Du reste c'est avec une véritable satisfaction que l'on a constaté l'entrain de nos réservistes. L'année dernière il y eut bien quelques tiraillements, la mesure était nouvelle, elle choquait la routine. Mais cette année de remarquables progrès ont été faits et l'on voit que nos réservistes ont bravement pris leur parti. Néanmoins, il est bon, comme l'a fait M. le président du conseil, de stimuler encore les populations, et d'inculquer à nos jeunes hommes, ces grandes idées de devoir et de patriotisme, sans lesquelles une grande nation ne peut se faire respecter.

CONCOURS HIPPIQUES DU LOT EN 1876.

L'espèce chevaline dans le département du Lot est diversement représentée suivant les lieux où on la rencontre.

Les bords du Lot, de la Garonne et de leurs affluents possèdent quelques pâturages, mais ces prairies étant assez souvent de mauvaise nature, mal orientées et par suite froides et humides, les races varient considérablement.

Les circonstances atmosphériques ne permettent pas toujours l'élevage du cheval à cause de certaines maladies spéciales qui se produisent et qui deviennent héréditaires ; par contre l'entretien du bœuf y fait merveille.

Mais sur les plateaux et les versants d'où découlent les ruisseaux qui viennent nourrir le Lot et la Dordogne, on entretient une race de chevaux dits Chevaux du Causse.

L'origine de ce cheval étant orientale, comme les documents historiques nous l'assurent, c'est à des étalons de race persane, syrienne ou arabe que l'éleveur doit les succès obtenus et révélés par les concours de Gramat.

En associant des éléments homogènes ils ont su conformer les formes et l'aptitude de leurs sujets aux usages de la cavalerie légère.

Au concours de Gramat, l'exhibition des pouliches était des plus remarquables ; cinquante-deux pouliches étaient d'une homogénéité telle qu'on ne peut mettre en doute la fixation d'une race spéciale, propre au Causse de Gramat, et son ancienneté étant démontrée, il en résulte une fixité telle que désormais, grâce au zèle et au concours constant de M. le directeur du dépôt d'étalons de la circonscription, les succès, c'est-à-dire la race améliorée

nous est acquise d'une manière certaine.

La possession dans un pays agricole d'une telle race, a dû occasionner quelques sacrifices, car rien ne paraît avoir été négligé depuis quelque temps, tous les sujets amenés au concours, on ne peut en excepter qu'un ou deux, étant dans un très bon état d'embonpoint, sans laisser croire cependant à une exagération de tissus adipeux qui en feraient dégénérer la race par l'amollissement.

Ces faits étant acquis à l'éleveur, il lui reste un dernier soin, celui du dressage des jeunes chevaux.

Dans le but de poursuivre une œuvre toute nationale, le jury des concours hippiques et plusieurs personnes éminentes, présentes au concours de Gramat, ont songé, séance tenante et tout spontanément, à jeter par voie de souscription les bases d'une association ayant pour but le perfectionnement et le dressage de ces animaux, pour les services auxquels ils sont susceptibles d'être destinés.

A cet effet, les souscriptions ont marché bon train et l'on assure que si elles sont à l'avenant dans tout le département, on peut être assuré d'arriver dès l'année prochaine à l'institution de courses dans le Lot.

Dorénavant les concours régionaux offrant aussi l'avantage de pouvoir faire figurer à côté des bestiaux, l'élément hippique représenté par les diverses races de la région du centre, pousseront encore à l'ennoblissement de la race du causse, de telle sorte que les éleveurs du Lot, avec leurs connaissances dans la matière, trouvant encore là des encouragements nouveaux, pourront aller plus avant dans leurs moyens pour atteindre les meilleurs types et par suite leur plus complète rémunération.

LAUR, Vétérinaire départemental, secrétaire des concours hippiques.

CONCOURS HIPPIQUES DE 1876

Cahors

- 40 Poulinières présentées saillies et suitées.
1^{re} Prime 120 fr. Cangardel, à Cahors.
2 100 Montagnac, id.
3 80 Bergougnieux, à Uzech
4 60 Linon, à St-Paul.
5 60 Espéret, à L'hospitalet.
6 50 Courdesse, à Lentillac.
7 50 Laur, à Cras.
8 40 Guarrigues, Lugagnac.
9 40 Rames, id.

4 Pouliches de 3 ans présentées saillies.

- 1^{re} Prime 150 fr. Bessières, à Cahors.
2 25 Guiral, à Varayre.
3 25 Magot, à Cabrerets.

3 Pouliches de 2 ans présentées.

- 1^{re} Prime 70 fr. Audhuy, à Cahors.
2 50 Conduché, à Arcambal
3 50 Lugan, id.
4 40 de Belmont, à Belmont
5 40 Cubaynes, au Montat.

Figeac

- 4 Poulinières présentées saillies et suitées.
1^{re} Prime 100 Destruel, à Felzins.
2 90 Labro, à Linac.
3 50 Fabre, à Béduer.

3 Pouliches de 3 ans présentées saillies.

- 1^{re} Prime 160 fr. Chartron, Fourmagnac
2 110 Labanhie, à Gréalou.
3 50 Granié, à Camboulit.

6 Pouliches de 2 ans présentées.

- 1^{re} Prime 90 fr. Bacques, à Figeac.
2 80 Fonservine, à Fons.
3 50 Olivie, à Reyrevignes.
4 40 Garric, id.
5 30 Guisbert, Fourmagnac.

Gramat

- 45 Poulinières présentées saillies et suitées.
1^{re} Prime 150 fr. Lavergne, à Alvignac.
2 130 Durieu, au Bastit.

- 3 130 Bergougnieux, Alvignac
4 120 Marcillac, à Gramat.
5 120 Calmon, à Couzou.
6 100 Lavergne, à Alvignac.
7 100 Salgues, Rocamadour.
8 100 Turenne, à Thèmes.
9 80 Tournié, à Bio.
10 80 Blanc, à Miers.
11 80 Meulet, au Bastit.
12 80 Vézinet, à Alvignac.
13 80 Delsahut, à Thèmes.
14 80 Despeyroux, à Fontanes
15 70 Cavalié, à Gramat.
16 70 Vieillescaze, Issendolus
17 70 Durieu, au Bastit.
18 70 Fontanille, à Albiac.
19 70 Florac, à Couzou.
20 70 Trel, à Miers.
21 50 Calvel, à Vayrac.
22 50 Laboudie, à Montvalent
23 50 Bergougnieux, au Bastit
24 50 Maillet, à Gramat.
25 50 Defos, à Couzou.
26 50 Lacros, à Durbans.

17 Pouliches de 3 ans présentées saillies.

- 1^{re} Prime 120 fr. Vézinet, à Alvignac.
2 100 Salgues, à Rocamadour
3 90 Durieu, au Bastit.
4 90 de Saignes, à Saignes.
5 80 Lamothe, à Montvalent
6 80 Laborie, à Rocamadour
7 80 Dephieux, Prudhomat
8 60 Thamié, à Gramat.
9 60 Soulié, à Miers.
10 60 Constans, Rocamadour
11 50 Bourdarie, à Carluet.
12 50 Teyssieu, à Bretenoux.
13 50 Hug, à Assier.
14 50 Bessières, à Mayrinhac-Lentour.

35 Pouliches de 2 ans présentées.

- 1^{re} Prime 110 Blanc, à Miers.
2 100 Coldefy, à Lunegarde.
3 90 Amadiou, à Montfaucou
4 90 Malaurie, à Montvalent
5 80 Calle, à Bio.
6 80 Cavalié, à Gramat.
7 70 Grimal, id.
8 70 Roussel, à Molières.
9 70 C^{te} de Turenne, Aynac
10 60 Marcillac, à Aynac.
11 60 C^{te} de Turenne, à Aynac
12 50 Pegna, à Couzou.
13 50 Pechmalbec, à Sonac.
14 50 Brunet, à Issendolus.
15 50 Bouzou, à Issepts.
16 50 Despeyroux, Fontanes.
17 50 Tournié, à Bio.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Paris, 23 août.

Monsieur le préfet,

L'inspection générale des finances a constaté que, dans un certain nombre de départements, les caisses des receveurs municipaux contenaient des titres de rentes au porteur appartenant aux communes.

Le placement en titres nominatifs n'est pas obligatoire pour les communes ; aucune loi ne le prescrit en termes formels. Mais il n'en est pas moins certain que ces placements offrent plus de garantie que tous autres, et doivent dès lors être préférés par les établissements publics.

Les conseils de l'administration supérieure se sont, à toute époque, inspirés de cette pensée.

On la retrouve dans l'ordonnance du 29 avril 1831, qui distinguant, à ce point de vue, les communes des particuliers, déclare que la conversion des rentes nominatives en titres au porteur n'est pas admise par le Trésor pour celles des inscriptions qui représentent les fonds des établissements publics.

Vous voudrez bien signaler cette disposition à MM. les maires, en leur rappelant que les conversions en rentes nominatives ont lieu sans frais pour les communes.

Le ministre de l'intérieur,
E. DE MARCÈRE.

M. Ayma, personnalité aujourd'hui trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage, consacre quatre colonnes du *Courrier du Lot* à essayer de rétorquer les vingt-cinq lignes que nous avons certainement mal employées à répondre à ses attaques incessantes.

Les hommes honorables qu'il injurie dans son article, sauront bien se défendre eux-mêmes, s'ils se croient atteints par cette plume malsaine. Quant à l'insinuation calomnieuse qu'il décoche à notre adresse, — comme une perfidie de plus lui coûtait à dire ! — qu'il affirme s'il l'ose.

Pour ce qui est des faits que nous nous avançons, nous les maintenons tous, absolument tous. C'est peine perdue, car les gens sérieux sont depuis longtemps édifiés sur cet insulter public, largement pensionné par la République et, pour le moment, gages du bonapartisme, faute de mieux.

Louis Layton.

GRANDES MANOEUVRES DU 17^e Corps.

(Suite).

Les troupes d'Auch, après avoir passé la nuit du 8 sur le côté droit de la route, en arrière de Montégat, se sont reportées en avant, les chasseurs éclairant la route, les tirailleurs se déployant sur le bord de l'Arçon pour en faciliter le passage, et soutenus par l'artillerie établie au Balent.

Vers 6 heures 1/2, les chasseurs se sont engagés après avoir échangé quelques coups de feu avec les éclaireurs ennemis dans le bois qui domine St-Criq et viennent prendre position à l'embranchement de la route d'Auch et du chemin de Samatan.

A 8 heures, l'ennemi descend des hauteurs de Montégat et, malgré le feu de l'artillerie, passe l'Arçon sur quelques points et force les troupes d'Auch à reculer et à s'établir dans les bois; une fusillade très-vive s'engage entre les deux corps : l'artillerie toussaine placée en arrière du château de Montégat et les batteries du Balent prennent part à l'action.

En même temps, les chasseurs à cheval tentent une pointe sur St-Criq et dépassent le château; mais ils sont repoussés par l'ennemi et se retirent sans engager le combat.

A 9 heures, l'artillerie redouble son feu, les dragons s'avancent sur la route : la ligne de bataille s'étend en ce moment de St-Criq jusqu'au-delà de Luxeube.

A 10 heures, une colonne d'infanterie s'élançait vers les hauteurs du Balent, mais écrasée par le feu des batteries, elle hésite et se retire.

Quelques instants plus tard, pour faciliter un mouvement tournant exécuté par les chasseurs à pied dans la direction de Pesan, la division Lanoussière déploie une ligne de tirailleurs, vigoureusement appuyée par le feu des batteries.

La fusillade s'engage avec une grande vivacité dans les bois, en arrière de Luxeube et Pesan. Pour soutenir la ligne de retraite, une batterie vient prendre position sur la hauteur au-dessus des bois de Luxeube, et dirige son feu très-énergique contre les colonnes ennemies.

Profitant de ce que l'armée d'Auch a dégarni son aile gauche pour envoyer des renforts à l'autre extrémité de la ligne de bataille, le corps d'attaque franchit le pont de l'Arçon et avance sur la route.

A midi, une très forte colonne d'infanterie se forme au-dessous des hauteurs du Balent et s'élançait pour s'en emparer. L'artillerie qui les occupe fait une décharge, puis cesse le feu et se retire sur Auch. La batterie établie à Luxeube tire encore quelques coups, puis le feu s'arrête de part et d'autre; les arbitres s'avancent et mettent fin aux opérations.

Les troupes sont entrées en ville dans l'après-midi.

La Revue d'honneur.

Les grandes manœuvres du 17^e Corps se sont terminées, samedi, à Auch, par la revue d'honneur des deux armées comprenant un effectif d'environ dix mille hommes.

Samedi matin, la ville d'Auch habituellement assez paisible présentait un aspect des plus curieux et des plus animés. Outre les troupes qu'elle avait reçu la veille dans son enceinte, les habitants des environs étaient accourus en foule. La population ordinaire étaient donc plus que doublé. Sur toutes les places, sur les boulevards, dans les principaux quartiers, on ne voyait que des campements où les soldats, malgré les fatigues qu'ils venaient de supporter, se livraient, avec une charmante bonne humeur, aux préparatifs de la revue de l'après-midi. Hôtels, cafés, magasins étaient encombrés; le temps très beau égayait encore la phisionomie générale de la cité auscitaine.

A une heure et demie, M. le général en chef de Salignac-Fénélon, est sorti de l'Hôtel de France où il était descendu, suivi de MM. les généraux Dufaur de Bessol, Langouirau, Guilhaum, Lefèvre et Baudoin et d'un brillant et nombreux état-major.

Les troupes étaient rangées en bataille dans les larges voies aboutissant à la place de la Patte-d'Oie. Leurs longues lignes, présentant le plus magnifique coup d'oeil, s'étendaient au delà des dernières maisons de la ville, sur les routes d'Agen et de Tarbes.

Après avoir passé au galop devant le front des divers corps, tandis que les tambours battaient au champ, que les musiques jouaient leurs plus brillantes fanfares et que les troupes présentaient les armes, M. le général en chef est venu se placer avec son état-major sur un des côtés de la place de la Patte-d'Oie et le défilé a commencé.

Il n'a pas duré moins de deux heures et demie et a été des plus imposants.

En tête marchait un bataillon de chasseurs à pied, puis quatre régiments d'infanterie, six batteries d'artillerie, le 14^e chasseurs à cheval et le 23^e dragons.

L'entrain et l'allure martiale de tous les régiments ont provoqué l'enthousiasme des milliers de spectateurs de cette magnifique solennité militaire.

De l'avis de tous les officiers pendant les douze jours qu'a duré la petite guerre, les deux armées ont déployé la plus grande énergie et fait preuve du meilleur esprit de discipline.

La revue d'honneur de samedi a été le digne épilogue des belles manœuvres du 17^e corps.

Il se confirme que la classe 1875 sera vraisemblablement appelée vers le mois de novembre prochain.

Le fait suivant prouve que le phylloxera n'est pas seulement le plus terrible des insectes, mais encore celui dont la puissance de pénétration est la plus grande.

On sait qu'une commission nommée dans le département de Tarn-et-Ga-

ronne avait délégué trois de ses membres pour aller étudier sur les lieux envahis les ravages de ce dangereux animal et tout à la fois les moyens de le combattre.

Ces messieurs ont accompli leur mission, et nous lisons dans le *Progress libéral* d'hier, que M. Garisson s'occupe d'élaborer le rapport qu'il doit incessamment communiquer à la commission.

En attendant, celle-ci s'est réunie samedi soir à la Préfecture pour entendre les délégués et examiner au microscope le trop fameux phylloxera, dont ces messieurs portaient plusieurs spécimens soigneusement emprisonnés dans un bocal.

Chacun écarquillait déjà les yeux et braquait lunettes et microscopes en entendant le délégué annoncer qu'il allait montrer le terrible insecte, et en lui voyant retirer avec soin du bocal la racine de vigne à laquelle il était attaché lors de son introduction dans le récipient.

Mais on avait compté sans l'hôte, qui avait pris la fuite ou s'était si bien caché, soit dans la farine, soit dans le bouchon, qu'on n'a pu que constater son absence.

On n'avait probablement oublié qu'une chose, c'était de se servir d'un flacon bouché à l'émeri.

Quoi qu'il en soit, la commission s'est retirée un peu désappointée de la déconvenue, mais espérant que les délégués seraient plus heureux une autre fois et sauraient tenir en cage le dangereux phylloxera, qui, s'il pouvait encore s'évader, ne demanderait probablement pas mieux que de se servir de la voiture de ces messieurs pour pénétrer dans notre département.

A part le côté plus ou moins plaisant de cette petite aventure, il faut convenir qu'il y a de quoi frémir pour notre pays, en songeant à la puissance de pénétration dont jouit ce terrible animalcule.

Un physicien de Marseille, M. Cocherie, va commencer bientôt, aux environs de Montpellier, dans les vignobles de M. Jacquemet, de Marseille, une série d'expériences ayant pour but la destruction de l'insecte qui ravage nos vignes.

C'est par l'électricité que M. Cocherie traite les souches attaquées. Il enfonce en terre, à une certaine profondeur, des tiges de fer de 75 centimètres environ à côté des racines malades; il relie ces tiges entre elles par un fil de fer; il projette, au moyen de la pile, une forte décharge d'électricité, et le phylloxera seul se trouve foudroyé.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN COMMERCIAL

La maison B. Estienne, vient de publier son avis annuel sur la récolte des céréales en France et à l'étranger pour 1876. Voici les indications générales qui en ressortent pour la France, relativement aux blés :

La récolte a été *très bonne* dans le Cantal et la Lozère; *bonne* dans l'Ardeche, l'Aude, le Calvados, la Corrèze, la Charente-Inférieure, les Côtes-du-Nord, l'Eure, Eure-et-Loire, Finistère, Haute-Savoie, Loiret, Lot, Manche, Haute-Marne, Morbihan, Orne, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Haute-Savoie, Deux-Sèvres et Algérie; *assez bonne* dans l'Aveyron, le Cher, la Creuse, Haute-Garonne, Hérault, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Meurthe et-Moselle, Mayenne, Nord, Pas-

de-Calais, Puy-de-Dôme, Seine-Inférieure, Tarn, Vosges; *médiocre* dans l'Aisne, l'Allier, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Aube, Bouches-du-Rhône, Charente, Corse, Côtes-d'Or, Dordogne, Doubs, Drôme, Gard, Gers, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre, Loire, Lot-et-Garonne, Marne, Meuse, Nièvre, Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Yonne; *mauvaise* dans l'Ain, les Ardennes, les Landes, Saône-et-Loire, Sarthe et Vaucluse.

En somme, la récolte des céréales a été bonne à tous les degrés dans 42 départements, et dans la plupart de ceux qui produisent le plus de blés; elle a été médiocre dans 39 autres, mais elle n'a été mauvaise que dans cinq.

D'après les renseignements transmis par la même maison, la récolte paraît avoir été un peu au-dessous de la moyenne pour le blé en Angleterre, bonne pour les orges, médiocre pour les avoines. En Italie, elle serait bonne, d'un très-bon poids et d'une très-belle qualité dans les Pouilles, mauvaise en Piémont, Lombardie, Vénétie, Romagne et Toscane.

Dans les Principautés Danubiennes les rendements ont donné lieu à de grandes déceptions. On accuse une quantité très ordinaire et une qualité inférieure. Il en est de même en Russie, les avis d'Odessa, de Taganrok, de Rostof sur Don, de Berdianska, sont unanimes à signaler de mauvaises récoltes en blé; les orges, les seigles, les avoines auraient seuls réussi dans les pays de la mer Noire.

L'Allemagne ne semble pas satisfaite; l'Autriche-Hongrie annonce une bonne récolte en froment, en avoine et en orge.

En résumé, si la France n'est pas aussi richement partagée cette année qu'elle le fut en 1874, en présence de cette médiocrité généralement constatée à l'étranger, elle n'a pas le droit de se plaindre.

Marchés aux bestiaux de La Villeite. Paris, 13 septembre 1876.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.553	2.019	1.28 à 1.80
Vaches.	1.191	981	1.00 à 1.60
Taureaux.	232	182	0.95 à 1.40
Veaux.	752	690	1.50 à 2.10
Moutons.	20.686	19.789	1.45 à 1.90
Porcs.	1.292	998	1.44 à 1.78

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 13 septembre.

La réception faite à Besançon au président de la République a été celle d'un vrai souverain. Sur le passage du cortège se pressait une foule sympathique qui faisait entendre les cris de : *Vive la République! Vive Mac-Mahon! Vive le président de la République!*

La première visite du Maréchal a été pour la cathédrale où il a été reçu par l'archevêque Mgr Paulinier, à la tête du chapitre et du clergé. Après avoir souhaité la bienvenue au Maréchal et fait l'éloge de la population de Besançon et du clergé Franc-Comtois, Mgr Paulinier a continué ainsi :

« En qualité de Français, nous saluons le vaillant soldat dont l'épée illustrée par tant de batailles, mit fin après des jours douloureux à une lutte fratricide, le chef éminent, l'honnête et intègre citoyen, à qui le pays reconnaissant a confié ses destinées. En qualité de prêtre, derrière le bâton de

maréchal et l'aurole du premier magistrat de la République, nous aimons à saluer le chrétien. Nous savons que si les droits de Dieu et de l'Eglise, imprescriptibles comme la vérité, étaient en péril, ces droits sacrés trouveraient en vous, selon la fière devise des Mac-Mahon, un défenseur intrépide : « *Sic nos, sic sacra tuemur.* »

L'archevêque ajoute que la présence du maréchal de Mac-Mahon fera comprendre au peuple qu'aucune société ne peut vivre en dehors de l'idée religieuse. Il conclut en disant :

« Nous demanderons à Dieu pour vous la sagesse dans les conseils, la lumière dans les doutes, la fermeté dans les résolutions. Nous n'oublierons pas l'armée dont vous venez d'admirer la discipline, nous n'oublierons pas que la France, que nous aimons tous comme une mère, vous a proclamé son sauveur et que, dans une heure de crise, elle vous regarderait comme son espérance. »

J'ai cru devoir vous donner les passages saillants de ce discours parce qu'ils me semblent excellents à tous les points de vue. D'un autre côté il est bon que vous les ayez sous les yeux, car ils vont, n'en doutez pas, soulever des tempêtes dans le sein du parti radical. Le président de la République a suivi le programme que je vous ai envoyé hier. A la préfecture, le premier président de la cour d'appel, M. Loiseau, a prononcé aussi un discours auquel le Maréchal a répondu en peu de mots.

Le président de la Cour d'appel étant aussi président du conseil général, c'est M. de Mérode, vice-président, qui a porté la parole au nom de cette assemblée. Le maréchal a répondu à M. de Mérode, en le remerciant de l'accueil qu'il a reçu à Besançon et des sentiments dont on lui fait part. Il se félicite de ce que ces sentiments lui aient été exprimés par M. de Mérode qu'il connaissait depuis longtemps personnellement.

M. le duc d'Aumale avait l'intention d'offrir hier un diner au général Berthaut, ministre de la guerre. Mais en présence de l'invitation qui lui a été adressée hier par le Maréchal pour le diner de la Préfecture, le duc d'Aumale a dû donner contr'ordre. Toutefois aujourd'hui il a donné en l'honneur du Maréchal un déjeuner de 30 couverts auquel ont assisté, outre le Maréchal et les officiers de sa suite, le ministre de la guerre, le duc de Nemours, le général Gresley et plusieurs officiers généraux.

Le maréchal de Mac-Mahon rentrera demain matin, à 8 heures, et présidera à 1 heure un conseil des ministres au palais de l'Elysée.

On annonce que le journal la *Tribune* a reçu une nouvelle assignation pour un article contre le clergé, publié récemment et signé *Panurge*.

Bourse de Paris

Cours du 14 septembre.

Rente 3 p. %..... 71.95
— 4 1/2 p. %..... 102.25
— 5 p. %..... 106.50

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 1 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.670 »	3.675 »
Crédit foncier.....	750 »	750 »
Orléans-Actions...	1.082 »	1.080 »
Orléans-Obligations.	331 50	332 »
Suez.....	537 60	538 75
Italien 3 %.....	73 25	73 20

L'Exposition illustrée de Philadelphie — The Philadelphia Exhibition illustrated, — Se publie sous ce double titre : une revue bi mensuelle, publiée en français et en anglais dans le format des grands journaux illustrés. Nous engageons nos lecteurs à demander, par carte postale, le premier numéro de cette intéressante et curieuse publication, mise en vente non-seulement à Paris, mais encore à Londres, Bruxelles, Genève et Philadelphie.

Vent-on avoir le tableau le plus pittoresque et le plus vrai de notre époque? On n'a qu'à parcourir la publication que lance en ce moment M. J. Philippart : LES FRANÇAIS PEINTS PAR EUX-MÊMES. Jamais on n'a vu se grouper autant d'illustrations du crayon et de la plume pour la confection d'un ouvrage. De part et d'autre, c'est un bataillon d'élite, et, si on les nommait, on en compterait plus de 450. — En fait d'humour sérieuse, on ne trouvera jamais rien d'aussi digne de rester. Il paraît deux livraisons par semaine, au prix de 25 c. l'une; 30 c. par la poste.

Elles sont en vente chez J. Philippart, éditeur des Français, rue de Bucy, 12, à Paris, et chez M. Girma, libraire à Cahors.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an en mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6

bis, rue du Quatre-Septembre.

SANTÉ A TOUS sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautesées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Cast Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N°

49,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil. 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épicier.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(6^e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, PARIS.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE CH. DUVAL, officier retraité. Est indispensable aux Capitalistes et aux

entiers. Paraît chaque dimanche. — Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et départements **3 FR PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'Abonné d'un An reçoit en Prime gratuite

Un beau Portefeuille Financier

avec un Traité de Bourse de 200 pages.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'État et l'Académie de médecine :

Saint-Jean. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.

Magdeleine. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.

Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.

Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.

Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.

Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.

Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles au prix de 30 et 45 fr. prises à Vals.

Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18

ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 130 millions

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil d'administration des Chemins de fer de l'Est.

MM. ADMINISTRATEURS

La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans;

Lefebvre (Francis), ancien banquier, ancien régent de la Banque de France;

Moreau (Fédéric), négociant, censeur de la Banque de France;

Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et Co, Banquier;

Hottinguer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France;

André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France;

De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France;

Rothschild (le baron Gustave de), Banquier;

Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et Co, Banquier;

Clause (Gustave), Propriétaire;

Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France;

Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'Etat;

Pillet-Will (le comte de), Régent de la Banque de France;

Denormandie, Sénateur.

MM. CENSEURS

Le Lasseur, de la Maison Périer frères, Banquier;

Bourceret (Ant.), Propriétaire;

Archdeacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de change.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire.

DIRECTEUR

M. L'Hopital (Georges), ancien Conseiller d'Etat.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Co.

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 33,009,563 fr.

Arrérages payés aux rentiers. 135,371,154 fr.

Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bénéch, à Cahors; Puel, Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres. 5 fr. par mois

200 — — — — — 40 —

300 — — — — — 45 —

400 — — — — — 20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

A VENDRE

UN PETIT OMNIBUS

DE FAMILLE.

S'adresser à M. CARAYON, carrossier, boulevard Sud.

A VENDRE

en bloc ou en détail

LA JOLIE PROPRIÉTÉ

de M. MAZON,

à Gouledan, commun de Vire, canton de Puy-l'Evêque (Lot).

Elle se compose : de Terres labourables, de Vignes, de Prés et de Bois. — Sa superficie en terres labourables, en vignes et en prés, non compris les bois, est d'environ 6 hect. 40 ares de première nature. — Belle maison de maître et vaste Bâtiements ruraux. — Eaux abondantes.

S'adresser à M. Rives, expert Vire. à

LE BIEN PUBLIC

DE PARIS

Journal quotidien, politique et littéraire

LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX

Informations rapides et précises

Expédié par les trains-poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES

La Réforme économique,

Le Journal des Jeunes Mères,

La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS

Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.

Un Numéro : 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS

Sur demande par lettre affranchie

Paris, Rue Coq-Héron, 5

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200 syphons.

S'adresser au bureau du Journal.

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

</